

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-072

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	09/12/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	09/12/2024
Présents : 17		
Votants : 17 + 2 pouvoirs		

**Présents** : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno GACHET Roger -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - Mme PEREZ Stéphanie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - PAVIET Laura -

**Excusés** :

Mrs. MICHELLAND Bruno (pouvoir à BAZIN Josyane) - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas  
Mmes GENON Marie - LEGRAND Alexandra (pouvoir à GENON Hervé)

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



**Objet** : Achat parcelles consorts COMBET Charles Commune déléguée de Randens

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'achat de deux parcelles aux consorts COMBET Charles numérotées B 2722 et B2716. Toutefois, il est précisé que la parcelle B 2716 ne sera pas acquise dans sa totalité et qu'un géomètre procédera au bornage de cette dernière ultérieurement.

Le prix d'achat est fixé à un euro le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées approuve l'achat de ces parcelles à un euro le mètre carré dont le bornage sera établi ultérieurement. Il est précisé que les frais de bornage et de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Le secrétaire de séance  
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire  
Hervé GENON

